

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1698

10 juillet 2008

### SOMMAIRE

Advantage Communication S.A. ....	81479	Marlow UK S. à r.l. ....	81478
Agility Consulting Group S.A. ....	81458	MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l. .....	81481
Aldimo Holding S.A. ....	81473	Mizen .....	81485
Annea Properties S.à r.l. ....	81474	Morgan Stanley Byzantine S.à r.l. ....	81468
BTM Group S.A. ....	81491	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l. ....	81473
Capac S.A. ....	81479	MSEOF Bayerstrasse S.à r.l. ....	81474
Cephalon Luxembourg S.à r.l. ....	81494	MSEOF Marengo I S.A. ....	81475
Comptoir des Fers et Métaux S.A. ....	81474	Nedlux Finance S.A. ....	81467
Diam International S.à r.l. ....	81478	Obsidio S.A. ....	81484
Eaglemax S.A. ....	81483	Pegnitz Park S.à r.l. ....	81480
European Real Estate Partners S.A. ....	81479	Pharos Management Holding .....	81504
Europe Finance S.A. ....	81476	Presta + S.à r.l. ....	81483
Exmar Lux S.A. ....	81485	Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l. .....	81476
FABS Luxembourg III S.A. ....	81468	Quinlan Private Residential II Client Hol- dings S.à r.l. ....	81469
Fendi S.A. ....	81481	Ray Investment S.à r.l. ....	81482
Fenim Holding .....	81477	Roslyn Properties S.à r.l. ....	81478
Fiduciaire Seve S.A. ....	81482	Silverfleet First Investment Company S.A. .....	81477
F.M.C. (Flash Media Communications) S.A. .....	81475	SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Lu- xembourg S.A. ....	81481
FMC Services .....	81484	Société Générale de Finance S.A. ....	81468
G Invest S.A. ....	81473	Société Générale de Finance S.A. ....	81490
Globalux Investments S.à r.l. ....	81487	Spoletto S.A. ....	81467
Goodman Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l. ....	81486	State Street Bank Luxembourg S.A. ....	81458
Griven S.A. ....	81486	Steel Metal Group S.A. ....	81469
Hastings Luxembourg Water S.à.r.l. ....	81480	Tabea Properties S.à r.l. ....	81503
IKANO Re .....	81504	The Bank of New York (Luxembourg) S.A. .....	81491
Jorge-Trans S.à r.l. ....	81494	Univest III .....	81485
Kardam .....	81484	VCM Golding Investments S.A. ....	81469
Karma S.A. ....	81495	Vega Advisory Holding S.A. ....	81495
KPMG Tax .....	81475	VPB Finance S.A. ....	81495
Kubrat .....	81483		
Latitude SA .....	81482		
Letty .....	81480		
LFH Corporation .....	81486		
Marlow Investments .....	81477		

**Agility Consulting Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.500.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25-06-2007.

Signature.

Référence de publication: 2008081084/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09467. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.771.

Objet: Nouvelle liste des signatures autorisées de State Street Bank Luxembourg S.A. (ci-après: la "Société")  
Réquisition aux fins de dépôt et d'inscription sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Régime des signatures*

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2008, les personnes suivantes sont autorisées à signer au nom de la Société tous documents décrits ci-dessous moyennant les limitations pour chaque catégorie de personnes par rapport à chaque classe de document reprises ci-après.

A. Signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration:

(i) actes authentiques, contrats, instruments et document concernant la propriété immobilière ou de location d'un bien immobilier;

(ii) lettres de change (acceptation et émission).

B. Signatures conjointes d'un membre du conseil d'administration et d'un Vice Président:

(i) contrats, garanties, indemnités, contre-indemnités, et des actes qui ne concernent pas la clientèle;

(ii) contrats avec des sociétés de conseil.

C. Signatures conjointes de deux Vice Presidents:

(i) contrats avec la clientèle;

(ii) contrats de travail et contrats avec des agences d'intérimaires (à signer par un Vice President du Département des Ressources Humaines, si disponible);

(iii) chèques, instructions de paiement et de retrait et toutes instructions concernant la réception ou le transfert de fonds, tous portant sur une valeur supérieur à 100.000,00 dollars US.

D. Signatures conjointes de deux Assistant Vice Presidents ou de deux Officers:

(i) chèques, instructions de paiement et de retrait et toutes instructions concernant la réception ou le transfert de fonds, tous portant sur une valeur inférieure à 100.000,00 dollars US.

E. Signatures conjointes d'un Assistant Vice President ou d'un Officer avec un Senior Associate:

(i) documents qui ne sont pas en relation avec la clientèle, contrats, actes, instruments et documents portant sur une valeur inférieure à 5.000,00 dollars US.

F. Signatures conjointes de deux Senior Associates:

(i) Confirmations, reçus et de correspondance qui n'engagent pas la responsabilité de la Société ou actes liant celle-ci contractuellement et ne portant pas sur une valeur supérieure à 500,00 dollars US.

En général:

"La Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un fondé de pouvoirs dûment autorisé ou par les signatures conjointes de deux fondés de pouvoirs et/ou agents de la société dans la limite de leurs pouvoirs conférés à cet effet, ou par la signature individuelle d'une personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été conférés par le conseil d'administration, mais seulement dans la limite de tels pouvoirs."

(article 11 des statuts coordonnés de la Société)

Les membres du Conseil d'Administration sont:

CAVERLY Timothy J.

BIRASCHI Sonia

DOBBINS Martin  
ENOS Gary  
GAVELL Stefan M.  
O'NEILL Peter  
PRESBER Julian J.H.  
WOLF Lisa

Les Vice Presidents sont:

*Senior Vice Presidents:*

FALTZ Christiane

*Vice Presidents:*

AH-PIANG Shane  
ALEXANDRE Florence  
AVENTIN Jean-Pierre  
BUNNAG Daniel E.  
CHRISTIE Duncan  
COLLINS Therese  
CORTHOUTS Stefan  
COULONVAL Herve  
DELVAUX Didier  
DICKHOFF Rudi  
DUGAUQUIER Alain  
DUPONT Jean-François  
DUTRIEUX Martine  
FAGNART Fabrice  
FAUST Megan  
FERREIRA Cristina  
FORD John  
GRAYBROOK Nicholas  
HAMEN Rachel  
HOFF Thomas  
HOUBEN Jean-François  
INACIO Julio  
JAYA WARDANA Melvin A.  
KABIR Junaed  
KHAN Javed  
KINSELLA Stephen  
KUBILUS David  
LEYNON Cédric  
LOPES Victor  
MIGNOLET Pierre-Olivier  
NORRIS Kathleen  
O'BRIGHT Christine  
O'LEARY Timothy  
O'REILLY Yvonne  
REINIG Ralph  
RIES Tracey  
SAMBOU Bardad  
VAN BURIK Laurent  
WHITEHOUSE Paul

Les Assistant Vice Presidents sont:

ARNAUD Pascal  
BASTIAN Emmanuel

BOURQUARD Stéphanie  
CAPPELLO Claudio  
CHANLY Alain  
DE MAYNARD Mathieu  
DE VOS Ann  
DIAMANTOPOULOU Penny  
DUBOIS Catherine  
ENSEL Christine  
FASBENDER Hugues  
FAUCHER Jean  
FOSSEPREZ Stephane  
GEORGES Alexis  
GERARD Nicolas  
GIRALDI Catherine  
GREVESSE Vinciane  
GUEDDOUM Kadda  
GUMPRICH Alexis  
HASSLER Guillaume  
HOLMQVIST Eva  
HUMILIERE Sophie  
JEROUVILLE Etienne  
LARTOIS Renaud  
LECLERCQ Bernard  
MAITREJEAN Roland  
McHENRY Aislinn  
MOUTON Bruno  
NAVA BANIKOVA Zuzana  
NETTI Camilla  
NICOLAY Geoffrey  
NYSSSEN Oliver  
OZORPAK Murat  
PARACHE Benoît  
PAUTZ Stéphanie  
PONDAVEN Guillaume  
PORTER Christopher  
REULAND Mireille  
WILKIN Fabrice  
WIPPEL Markus  
ZIMMER Mireille

Les Officers sont:

AKIMOV Dimitri  
AOUINTI Rebba  
ARLOT Nathalie  
BARRETT Daniel  
BERNARD Didier  
BERTHOL Jérôme  
BIRON Elena  
BONACCORSO Agata  
BRUNWASSER Dimitri  
BUCH Jens  
CONCANNON Kevin  
CONWAY Aoife  
CONZELMANN Franck

DA SILVA Davide  
DETOURBET Myriam  
DUJIC Laurence  
DUMAYE-EMERAUD Sonia  
FARGHOU Medhi  
FERNANDES Sofia  
FERRARIA Florbella  
GILLES Alain  
HOOD Mary  
KIBBEY Christopher  
LECLERCQ Michel  
LEROY Cécile  
McKEON Gareth  
MARICAU Jean-Christophe  
NASH Rebecca  
NOEL Valérie  
OCAKTAN Aydin  
O'TOOLE Mary  
PARSIALA Riikka  
PAUTZ Marjorie  
PERRY William  
PINTER Virginie  
POIREL Rachel  
PORTZ Thierry  
PREPONT René- Georges  
PRUM Marc  
SAVARIA Rachel  
STEICHEN Gilles  
WEILER Thierry

Les Senior Associates sont:

AOUINTI Zakia  
ARCOS CONELLI Paulina  
BELKACEMI Alida  
BERGMANN Thierry  
BERHIN Bénédicte  
BOLAND David  
BOSQUET Johann  
BRASSEUR Caroline  
CAMARADA Massimo  
CAMPOS Henrique  
CELESTE David  
CERFONTAINE Anne  
CHARLIER Isabelle  
CHIBANE Houria  
COLAUX Samuel  
COLOM Stéphanie  
CORTESE Anne  
DELPORTE Antoine  
DELVAUX Bénédicte  
DUCHATEAU Virginie  
EL FATTAHI Saadia  
ELTING Stephan  
EUSTACE Maeve

FERRIER Luc  
GALINIE Guillaume  
GRIBBEN Andy  
GUILLEAUME Catherine  
HAINEAUX Karine  
HANINI Abderrazak  
HAMORI Gregory  
HEEPMANN Friedrich  
HENRARD Michael  
HIRTZ Audrey  
HIRTZ Laurent  
HORAN Enda  
LAHMIDI Fatima  
LENOIR Jean-Noel  
LEVAUX Rose  
LIZIARD Franck  
LOUPPE Fabrice  
MALACUERA ALONSO Ana  
MALLET Brice  
MARCOIN Rachel  
MAROUDAS Anastasios  
MOLLER Jorgen  
MUHLEN Anne  
ONYSZKO Sebastien  
PARRA Luis  
PAYA Aurelie  
PINETA Aldo  
POC Stephane  
POUSSIER Thierry  
REICHLING Fabien  
REICHLING Michael  
RENAUX Fabien SA  
SAUSY Marie-Pierre  
SCHROEDER Nicole  
SIMON Emmanuel  
THOMAS Sandra  
VALENTIM-GOMES Laurent  
VIDOS-MAJCEN Irena  
VUILLEMARD Michael  
WATRIN Frédéric  
WILLEMS Sophie  
WIRBEL Sandra

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour extrait conforme

Julian J.H. Presber / Martin Dobbins

*Administrateur Délégué / Administrateur Délégué*

*Annexe: Authorized Signature List (Liste des signatures - spécimen)*

**Non-official English translation:**

Re: New authorised signatures list of State Street Bank Luxembourg S.A. (the "Company")

Request for filing with the Luxembourg Company Register (the "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg")

*Signatory policy*

With effect from 1 June 2008, the following persons are authorised to sign on behalf of the Company the documents described below, taking into account the limits for each category of persons with regard to each class of documents described hereafter:

A. Joint signatures of two Board Members:

- (i) Deeds and agreements for real estate matters;
- (ii) Letters of exchange.

B. Joint signatures of one Board Member and one Vice President:

- (i) Agreements, guarantees, indemnities not related to customers;
- (ii) Agreements with consultant firms.

C. Joint signatures of two Vice Presidents:

- (i) Agreements with customers;
- (ii) Employment contracts and agreements with interim agencies (to be signed by a Vice President from the Human Resources Department, if available);
- (iii) Checks, payment instructions, funds transfers for values above USD 100,000.-.

D. Joint signatures of two Assistant Vice Presidents or two Officers:

- (i) Checks, payment instructions, funds transfers for values below USD 100,000.-.

E. Joint signatures of one Assistant Vice President or one Officer and one Senior Associate:

- (i) Documents not related to customers, agreements, deeds for values below USD 5,000.-.

F. Joint signatures of two Senior Associates:

- (i) Confirmations, correspondence not binding the Company or binding agreements and deeds for values below USD 500.-.

In general:

"The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures of any director and any duly authorized officer, or by the joint signatures of any two officers and/or agents of the corporation to the extent they are duly authorized for this purpose, or by the individual signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board, however only within the limits of such powers."

(Article 11 of the Articles of Incorporation of the Company)

Schedule: Authorized Signature List.

*Authorized Signature List (June 1st, 2008)*

*Board Members - signature specimens:*

BIRASCHI Sonia, Vice President, Managing Director  
 CAVERLY Timothy J., Executive Vice President, Managing Director  
 DOBBINS Martin, Senior Vice President, Managing Director  
 ENOS Gary, Executive Vice President, Director  
 GAVELL Stefan M., Executive Vice President, Director  
 O'NEILL Peter, Senior Vice President, Director  
 PRESBER Julian J.H., Senior Vice President, Managing Director  
 WOLF Lisa, Senior Vice President, Director

*Senior Vice Presidents - signature specimens:*

FALTZ Christiane, Senior Vice President, Senior Regional Counsel

*Vice Presidents - signature specimens:*

AH-PIANG Shane, Vice President, Regional Finance Manager, Continental Europe  
 ALEXANDRE Florence, Vice President, Unit Head, Fund Administration  
 AVENTIN Jean-Pierre, Vice President, Manager Risk  
 BUNNAG Daniel E., Vice President, Project Manager, Operations Process Management  
 CHRISTIE Duncan, Vice President, Client Group Manager, Fund Administration  
 COLLINS Therese, Vice President, Unit Head, Fund Administration  
 CORTHOUTS Stefan, Vice President, Securities Finance, Business Development Continental Europe  
 COULONVAL Hervé, Vice President, Business Technology Services Manager, Systems  
 DELVAUX Didier, Vice President, Head of Fund Administration  
 DICKHOFF Rudi, Vice President, Legal Counsel  
 DUGAUQUIER Alain, Vice President, Unit Head Business Process

DUPONT Jean-François, Vice President, Unit Head, Fund Services  
 DUTRIEUX Martine, Vice President, Unit Head, Custody Unit  
 FAGNART Fabrice, Vice President, Head of Special Accounting, Services & Strategic Operations, Planning  
 FAUST Megan, Vice President, Manager Special Projects  
 FERREIRA Cristina, Vice President, Client Relationship Manager, Sales & Marketing  
 FORD John, Vice President, Regional Project Manager, Project Management Office  
 GRAYBROOK Nicholas, Vice President, Unit Head, Fund Administration  
 HAMEN Rachel, Vice President, Head of Finance  
 HOFF Thomas, Vice President, Systems Manager  
 HOUBEN Jean-François, Vice President, Audit Manager  
 INACIO Julio, Vice President, Operations Manager, Systems  
 JAYAWARDANA Melvin A., Vice President, Unit Head, Fund Services  
 KABIR Junaed, Vice President, Senior Marketing Manager  
 KHAN Javed, Vice President, Manager, Regional Development  
 KINSELLA Stephen, Vice President, Unit Head, Fund Administration  
 KUBILUS David Vice President, Head of Sales and Marketing  
 LEYNON Cedric, Vice President, Chief Compliance Officer  
 LOPES Victor, Vice President Client Group Manager, Fund Administration  
 MIGNOLET Pierre-Olivier, Vice President, Unit Head, Fund Administration  
 NORRIS Kathleen, Vice President, Unit Head, Fund Administration  
 O'BRIGHT Christine, Vice President, Client Relationship Manager  
 O'LEARY Timothy, Vice President, Chief Operating Officer  
 O'REILLY Yvonne, Vice President, Head of Human Resources Continental Europe  
 REINIG Ralph, Vice President, International Business Analyst, Regional Development  
 RIES Tracey, Vice President, Manager, Human Resources  
 SAMBOU Bardad Vice President, Unit Head, Fund Administration  
 VAN BURIK Laurent, Vice President, Legal Counsel  
 WHITEHOUSE Paul, Vice President, Head of Customer Relationship

*Assistant Vice Presidents - signature specimens:*

ARNAUD Pascal, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Administration  
 BASTIAN Emmanuel, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Administration  
 BOURQUARD Stephane, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Administration  
 CAPPELLO Claudio, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Administration  
 CHANLY Alain, Assistant Vice President, Custody Unit  
 DE MAYNARD Mathieu, Assistant Vice President, Analyst, Business Processes Unit  
 DE VOS Ann, Assistant Vice President, Client Group Manager, Custody Unit  
 DIAMANTOPOULOU Penny, Assistant Vice President, Reporting Manager, Finance  
 DUBOIS Catherine, Assistant Vice President Process Analyst, Business Processes Unit  
 ENSEL Christine, Assistant Vice President, Business Contingency Planning, Business Processes Unit  
 FASBENDER Hugues, Assistant Vice President, Application Technical Services, Systems  
 FAUCHER Jean, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Services  
 FOSSEPREZ Stephane, Assistant Vice President, Project Manager, Systems  
 GEORGES Alexis, Assistant Vice President, Sales and Marketing  
 GERARD Nicolas, Assistant Vice, President Fund Administration  
 GIRALDI Catherine, Assistant Vice President, Head of Risk Monitoring & Reporting  
 GREVESSE Vinciane, Assistant Vice President, Operational Risk Manager, Risk & Compliance  
 GUEDDOUM Kadda, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Administration  
 GUMPRICH Alexis, Assistant Vice President, Custody Unit  
 HASSLER Guillaume, Assistant Vice President, Fund Administration  
 HOLMQVIST Eva, Assistant Vice President, Senior HR Advisor, Compensation & Benefits, General Administration & Expatriates Administration  
 HUMILIERE Sophie, Assistant Vice President, Senior Analyst, Systems  
 JEROUVILLE Etienne, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Administration

LARTOIS Renaud, Assistant Vice President, Quality Assurance Manager, Systems  
 LECLERCQ Bernard, Assistant Vice President, Senior Analyst, Systems  
 MAITREJEAN Roland, Assistant Vice President, Project Manager, Business Processes Unit  
 McHENRY Aislinn, Assistant Vice President, Project Manager, Regional Finance  
 MOUTON Bruno, Assistant Vice President, Project Manager, Finance  
 NAVA BANIKOVA Zuzana, Assistant Vice President, Head of KYC Unit, Compliance  
 NETTI Camilla, Assistant Vice President, Client Group Manager, Custody Unit  
 NICOLAY Geoffrey, Assistant Vice President, Head of Operational Risk & Control, Risk & Compliance  
 NYSSSEN Oliver, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Administration  
 OZORPAK Murat, Assistant Vice President, Project Manager, Facilities & Support Services  
 PARACHE Benoît, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Administration  
 PAUTZ Stéphanie, Assistant Vice President, Training - Project Manager  
 PONDAVEN Guillaume, Assistant Vice President, Custody Unit  
 PORTER Christopher, Assistant Vice President, Senior Business Analyst, Fund Administration  
 REULAND Mireille, Assistant Vice President, Travailleur Désigné  
 WILKIN Fabrice, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Services  
 WIPPEL Markus, Assistant Vice President, Client Group Manager, Fund Administration  
 ZIMMER Mireille, Assistant Vice President, Fund Compliance & Domiciliary Manager, Fund Services

*Officers - signature specimens:*

AKIMOV Dimitri, Officer, Senior Analyst, Systems  
 AOUINTI Rebha, Officer, Fund Administration  
 ARLOT Nathalie, Officer, Junior Lawyer, Legal  
 BARRETT Daniel, Officer, Marketing Manager  
 BERNARD Didier, Officer, Senior Analyst, Systems  
 BERTHOL Jérôme, Officer, Data Transformation Services Manager, Systems  
 BIRON Elena, Officer, HR Advisor Recruitment  
 BONACCORSO Agata, Officer, Senior Analyst, Systems  
 BRUNWASSER Dimitri, Officer, Marketing Manager, Marketing  
 BUCH Jens, Officer, Helpdesk Manager, Systems  
 CONCANNON Kevin, Officer, Risk Associate, Risk  
 CONWAY Aoife, Officer, Account Manager, Custody Unit  
 CONZELMANN Franck, Officer, Senior Analyst, Systems  
 DA SILVA Davide, Officer, Pricing & Valuation Support, Fund Services  
 DETOURBET Myriam, Officer, Regulatory Reporting Manager, Fund Services  
 DUJIC Laurence, Officer, Senior Auditor  
 DUMAYE-EMERA UD Sonia, Officer, Floor Trainer, Fund Administration  
 FARGHOU Medhi, Officer, Fund Administration  
 FERNANDES Sofia, Officer, Strategic Sourcing  
 FERRARIA Florbella, Officer, Fund Compliance Legal Specialist, Fund Services  
 GILLES Alain, Officer, Pricing and Valuation, Fund Services  
 HOOD Mary, Officer, Controlling, Finance  
 KIBBEY Christopher, Officer, Business Analyst  
 LECLERCQ Michael, Officer, Senior Analyst, Systems  
 LEROY Cecile, Officer, Fund Administration  
 McKEON Gareth, Officer, Account Manager, Fund Administration  
 MARICAU Jean-Christophe, Officer, Financial Reporting, Fund Services  
 NASH Rebecca, Officer, Skills Trainer,  
 NOEL Valerie, Officer, Fund Administration  
 OCAKTAN Aydin, Officer, Senior Analyst, Systems  
 O'TOOLE Mary, Officer, Reporting & Management Co-ordinator, Management  
 PARSIALA Riikka, Officer, Project Manager, Finance  
 PAUTZ Marjorie, Officer, Pricing & Valuation Support, Fund Services  
 PERRY William, Officer, Client Group Manager, Fund Administration

PINTER Virginie, Officer, Senior Analyst, Systems  
 POIREL Rachel, Officer, Senior Analyst, Systems  
 PORTZ Thierry, Officer, Manager Corporate Actions  
 PREPONT Rene-Georges, Officer, Senior Analyst, Systems  
 PRUM Marc, Officer, Application Developer, Systems  
 SAVARIA Rachel, Officer, Skills Trainer  
 STEICHEN Gilles, Officer, Personnel Delegation  
 WEILER Thierry, Officer, Senior Systems Analyst, Fund Administration

*Senior Associates - signature specimens:*

AOUINTI Zakia, Senior Associate, Account Manager Corporate Action, Fund Services  
 ARCOS CONELLI Paulina, Senior Associate, Compliance Manager, Fund Services  
 BELKACEMI Alida, Senior Associate, Manager, Risk & Compliance  
 BERGMANN Thierry, Senior Associate, Senior Analyst, Systems  
 BERHIN Bénédicte, Senior Associate, Floor Trainer, Fund Administration  
 BOLAND David, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 BOSQUET Johann, Senior Associate, Systems Analyst  
 BRASSEUR Caroline, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 CAMARADA Massimo, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 CAMPOS Henrique, Senior Associate, Vendor and Project Manager, Custody Unit  
 CELESTE David, Senior Associate, Account Manager, Fund Services  
 CERFONTAINE Anne, Senior Associate, Account Manager, Fund Services  
 CHARLIER Isabelle, Senior Associate, Manager Regulatory Reporting Department  
 CHIBANE Houria Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 COLAUX Samuel, Senior Associate, Business Analyst, Business Processes Unit  
 COLOM Stéphanie, Senior Associate, Account Manager, Fund Services  
 CORTESE Anne, Senior Associate, Account Manager, Fund Services  
 DELPORTE Antoine, Senior Associate, Business Analyst, Business Processes Unit  
 DELVAUX Bénédicte, Senior Associate, Executive Assistant, Management  
 DUCHATEAU Virginie, Senior Associate, Process Analyst, Business Processes Unit  
 EL FATTAHI Saadia, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 ELTING Stephan, Senior Associate, Senior Analyst, Systems  
 EUSTACE Maeve, Senior Associate, Compliance Manager, Fund Services  
 FERRIER Luc, Senior Associate, Financial Analyst, Finance  
 GALINIE Guillaume, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 GRIBBEN Andy, Senior Associate, Service Desk Specialist, Systems  
 GUILLEAUME Catherine, Senior Associate, Compliance Analyst, Risk & Compliance  
 HAINEAUX Karin, Senior Associate, Account Manager Financial, Reporting, Fund Services  
 HANINI Abderrazak, Senior Associate, Help Desk Support Administrator, Systems  
 HAMORI Gregory, Senior Associate, Project Manager, Fund Administration  
 HEEPMMANN Friedrich, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 HENRARD Michael, Senior Associate, Help Desk Support Administrator, Systems  
 HIRTZ Audrey, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 HIRTZ Laurent, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 HORAN Enda, Senior Associate, Systems Analyst  
 LAHMIDI Fatima, Senior Associate, Executive Assistant, Régional Management  
 LENOIR Jean-Noel, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 LEVAUX Rose, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 LIZIARD Franck, Senior Associate, Help Desk Support Administrator, Systems  
 LOUPPE Fabrice, Senior Associate, Senior Analyst, Systems  
 MALACUERA ALONSO Ana, Senior Associate, Compliance Analyst, Risk & Compliance  
 MALLET Brice, Senior Associate, Senior Risk Administrator, Risk & Compliance  
 MARCOIN Rachel, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 MAROUDAS Anastasios, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration

MOLLER Jorgen, Senior Associate, Account Manager Financial, Reporting, Fund Services  
 MUHLEN Anne, Senior Associate, Analyst, Business Processes Unit  
 ONYSZKO Sebastian, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 PARRA Luis, Senior Associate, Account Manager, Custody Unit  
 PAYA Aurelie, Senior Associate, Manager Tax Unit, Fund Services  
 PINETA Aldo, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 POC Stephane, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 POUSSIER Thierry, Senior Associate, Account Manager Financial Reporting, Fund Services  
 REICHLING Fabien, Senior Associate, Accounts Payable and Receivable Manager  
 REICHLING Michael, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 RENAUX Fabien, Senior Associate, Senior Analyst, Systems  
 SAUSY Marie-Pierre, Senior Associate, Account Manager, Tax Services  
 SCHROEDER Nicole, Senior Associate, Business Analyst, Fund Administration  
 SIMON Emmanuel, Senior Associate, Account Manager, Fund Administration  
 THOMAS Sandra, Senior Associate, Domiciliary Manager, Fund Services  
 VALENTIM-GOMES Laurent, Senior Associate, Senior Analyst, Systems  
 VIDOS-MAJECEN Irena, Senior Associate, Account Opening Manager, Fund Services  
 VUILLEMARD Michael, Senior Associate, Business Analyst, Business Processes  
 WATRIN Frédéric, Senior Associate, Floor Trainer, Fund Administration  
 WILLEMS Sophie, Senior Associate, Account Manager, Centralized Custody Unit  
 WIRBEL Sandra, Senior Associate, Account Opening Manager, Fund Services  
 Référence de publication: 2008080959/1229/489.  
 Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08629. - Reçu 90,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Nedlux Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
 R.C.S. Luxembourg B 86.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081086/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09452. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Spoleto S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 40.344.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
 et par le conseil d'administration en date du 16 juin 2008*

- 1) Le mandat d'administrateur, venu à échéance, de Mme Monique JUNCKER n'a pas été renouvelé.
- 2) Le nombre d'administrateurs a été diminué de 4 à 3.
- 3) M. Cornelius Martin BECHTEL a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 4) M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 5) M. Sinan SAR a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 6) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 7) M. Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour SPOLETO S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008081486/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

---

**Société Générale de Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.276.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081087/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01294. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**FABS Luxembourg III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.254.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.  
Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2008081088/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09347. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.646.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13/6/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008081089/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.662.

Par résolution signée en date du 22 mai 2008, les associés ont décidé de nommer, Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081104/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**VCM Golding Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.201.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 09. April 2008*

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des angegebenen Jahres enden:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates (2013);
- Ekkehart Kessel, Verwaltungsratsmitglied (2013);
- Jeremy Golding, Verwaltungsratsmitglied (2010).

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Commissaire aux comptes wurde als Rechnungsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009 bestellt.

Luxemburg, den 09. April 2008.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2008081090/2501/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Steel Metal Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.510.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104.304,

ici représentée par Daniel GALHANO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 juin 2008.

2) La société à responsabilité limitée "GREEN CROSS HOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 112.564,

ici représentée par Daniel GALHANO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 juin 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "STEEL METAL GROUP S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chaque administrateur ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription - libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Wesholding S.à r.l. préqualifiée: Quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf actions, . . . . .	4.999
2. Green Cross Holding S.à r.l. préqualifiée: une action, . . . . .	1
TOTAL: cinq mille actions . . . . .	5.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EURO (1.500.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

a) Monsieur Stefano DONINELLI, directeur de société, né à Sorengo (Suisse), le 09 septembre 1967, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Suisse, Viale Stefano Franscini 1.

b) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

c) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

La Société C.G. Consulting S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Galhano, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. LAC/2008/23695. — Reçu deux cent cinquante euros, À 0,5%: 250.- €.

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008081417/220/195.

(080093461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

---

**Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.389.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/6/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008081091/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Aldimo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.954.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour ALDIMO HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081092/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07949. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**G Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.280.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour G INVEST SA

Signature

Référence de publication: 2008081094/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07946. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Comptoir des Fers et Métaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.025.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008, les administrateurs ont nommé Madame Sonja SARTOR, avec adresse professionnelle au 5a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081120/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Annea Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.653.

Le siège social de la société IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., associée de la société ANNEA PROPERTIES S.à r.l., a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 28 novembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour ANNEA PROPERTIES S.à .r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081095/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.161.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.897.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 17 juin 2008*

L'associé unique de la Société a décidé en date du 17 juin 2008 de:

1. prendre acte et accepter la démission du gérant Madame Carolyn Harris, avec effet le 2 mai 2008.
2. élire en tant que gérant de la Société Monsieur Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont (Belgique), et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour la période allant du 17 juin 2008 au 31 août 2008.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008081097/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**F.M.C. (Flash Media Communications) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 88.744.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 6 mai 2008*

*Résolutions*

Madame Alexandra van der Does, demeurant Oekelbos 30 à 4891 RL Rijsbergen (Nederland) est nommée Directeur à la gestion journalière de la société et ce pour une durée indéterminée.

Madame Alexandra van der Does jouira d'un pouvoir de signature individuel ou conjointe avec celle d'un administrateur

Fait à Bertrange, le 6 mai 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008081153/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**MSEOF Marengo I S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 10.682.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.018.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2008 qu'il a été décidé:

1) de prendre acte et d'accepter la démission, avec effet au 2 mai 2008, de Madame Carolyn HARRIS, avec adresse au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Luxembourg), de ses fonctions d'administrateur de la Société; et

2) de nommer en remplacement de Madame Carolyn HARRIS, administrateur démissionnaire, Monsieur Raphaël PONCELET, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période venant à expiration le 31 Août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008081099/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 50.868.

—  
Il résulte d'un acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, daté du 4 juin 2008, contenant assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée KPMG PEAT MARWICK, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 35.470, que lors de ladite assemblée générale, il a été notamment décidé d'augmenter le capital de la société à responsabilité limitée «KPMG PEAT MARWICK» à concurrence de QUARANTE-SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (47.950.-EUR) par l'émission de mille neuf cent dix-huit (1.918) parts sociales nouvelles d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune,

dont mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Georges BOCK et Monsieur Jean-Marie REISER, demeurant tous deux professionnellement au L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

et libérées intégralement par Monsieur Georges BOCK et Monsieur Jean-Marie REISER

par apport en nature de cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, de la société à responsabilité limitée KPMG TAX (représentant 50% du capital social de la dite société)

Il en résulte donc que KPMG PEAT MARWICK, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, (RCS Luxembourg B 35.470) est propriétaire de la totalité des mille (1.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée KPMG TAX

suit signature

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 13 juin 2008. Référence: LSO CR/04599. - Reçu quatorze euros, Droit d'Enregistrement: 12,- EUR, Droit de timbre: 2,- EUR, Total: 14,- EUR.

Le Receveur (signé): G. REULAND.

Pour mention délivré à la demande de société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour la société KPMG TAX

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008081576/220/31.

(080093663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

---

**Europe Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.329.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 avril 2008*

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de 6-12, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg à 7, route d'Esch L-1470 Luxembourg avec effet immédiat

2. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Romain ZIMMER comme administrateur de la société.

3. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 Monsieur Guy FASBENDER, administrateur de société, né à Habay-La-Neuve (Belgique), le 28 avril 1940, demeurant à L-1421 Luxembourg, 6, rue de Dormans.

4. L'assemblée informe que le commissaire de la société EUROPE FINANCE S.A. c'est-à-dire la société LUXREVISION S.à r.l. a son siège social à partir du 22 janvier 2008 au 7, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

5. L'assemblée informe aussi que Monsieur Fernand SASSEL, agissant comme administrateur de la société EUROPE FINANCE S.A., a son adresse professionnelle maintenant au 7, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour EUROPE FINANCE S.A.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008081101/8473/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 164.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.437.

—  
Par résolution signée en date du 22 mai 2008, les associés ont décidé de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081105/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Fenim Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.112.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081133/4175/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Silverfleet First Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.336.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 mai 2008, les actionnaires ont décidé de nommer Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081106/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Marlow Investments, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.745.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 22 mai 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- nomination de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période de 6 ans.

- nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- Annulation de la nomination de AAD Fiduciaire S.à r.l., avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au mandat de commissaire, avec effet rétroactif au 29 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081107/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

L'associé Diam Recovery Holdings, LLC, avec siège social au 1001, Brickell Bay Drive, 33131 Miami, Floride, Etats-Unis possède 40.000 parts sociales privilégiées et 9.175 parts sociales ordinaires, en lieu et place de 49.175 parts sociales.

En date du 21 avril 2008, le prédit associé Diam Recovery Holdings, LLC a transféré 500 parts sociales ordinaires sur les 9.175 qu'il détient à Michel Vaissaire, avec adresse au 22, avenue Gallieni, 76130 Mont Saint Aignan, France.

En conséquence:

- l'associé Diam Recovery Holdings, LLC détient 8.675 parts sociales ordinaires et 40.000 parts sociales privilégiées et Michel Vaissaire détient 500 parts sociales.

- L'associé Michel Vaissaire détient 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081110/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08608. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Marlow UK S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.763.

Par résolutions signées en date du 15 mai 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- nomination de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour l'audit des comptes au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007, pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081108/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08607. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Roslyn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.697.

Le siège social de la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., associée de la société ROSLYN PROPERTIES S.à r.l., a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 19 octobre 2007.

Pour avis sincère et conforme  
Pour ROSLYN PROPERTIES S.à .r.l.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081109/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08546C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Capac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 111.440.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mai 2008*

Il ressort du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société en date du 22 mai 2008, que:

la démission de Monsieur Jean Fawe de son poste d'Administrateur est acceptée. Est nommé Administrateur en son remplacement pour une durée de cinq ans, Monsieur Will Kreutz Administrateur de sociétés, domicilié à L-6990 Rameldange, 28, rue Principale. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes se clôturant au 30.06.2012.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081178/3579/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**European Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.812.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 mai 2008*

L'assemblée a élu, en remplacement de Mr. Guillaume Bernard, né le 18 avril 1973 à Thionville, AccountingWise SàRL, ayant son siège au 17, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCSL 114727 commissaire aux comptes de la société pour une durée jusqu'à l'assemblée qui se tiendra l'année 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081111/4525/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10505. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Advantage Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 98.204.

—  
*Résolutions*

1) Le Conseil d'administration nomme à l'unanimité M. Charles Ruppert président du Conseil d'administration. Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

2) Le Conseil d'administration nomme à l'unanimité M. Alain Ierace vice-président du Conseil d'administration. Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

3) Le Conseil d'administration nomme à l'unanimité M. Robert Bob Hochmuth, 13, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, administrateur délégué après y avoir été autorisé par l'assemblée générale de ce même jour. Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait conforme

Alain Ierace / Charles Ruppert

*Administrateur délégué / Président du conseil d'administration*

Référence de publication: 2008081112/9116/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08424. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Letty, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.432.

—  
L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Le siège social de Luxembourg Finance House S.A. est au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008081126/4175/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Hastings Luxembourg Water S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.413.

—  
Par résolution signée en date du 1<sup>er</sup> juin 2008, l'associé unique de la société a révoqué Monsieur David Ridley, avec adresse professionnelle au 63, Level 2, St Mary Axe, EC3A 8LE Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Référence de publication: 2008081118/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Pegnitz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.738.

—  
Par résolution signée en date du 21 mai 2008, l'associé unique a décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 5 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Référence de publication: 2008081119/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Fendi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 76.233.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Faisant référence à l'extrait de Fendi SA enregistré le 13 juin 2008 avec référence LSO CR/04260 et déposé le 17 juin avec référence LO80086550.05, il apparaît qu'une erreur s'est glissée dans ce dernier. Madame Concetta Augusta Carestia n'a pas été réélue comme administrateur de la Société comme il était spécifié dans le premier extrait.

Il résulte dès lors du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société du 23 mai 2008 que les personnes suivantes ont été réélues comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Michael Burke
- Monsieur Antonio Belloni
- Monsieur Yves Carcelle
- Monsieur Bernard Kuhn
- LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton B.V. représenté par Monsieur Vencken
- Monsieur Toledano Sidney

Fait et signé à Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081530/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 96.551.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 20 mai 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Andrew Mark Balchin, avec adresse au 2, Lingmala Grove, Church Crookham, GU52 6JW Fleet, Royaume-Uni.
- Kenneth Archer, avec adresse à Lyndhurst, Holwood Park Avenue, BR8NG Orpington, Kent, Royaume-Uni.
- Christian Schiebl, avec adresse au 7, Leopold Hauergerasse 3552, Lengenfeld, Autriche.
- Katharina Mag Zimmermann, avec adresse au 37/DG1, Diehlgasse, 1050 Vienne, Autriche.

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 30 juin 2008 et qui se tiendra en 2008.

2) renouvellement du mandat de commissaire de Davies Bryn, avec adresse au 690, Park Avenue, Aztec West, BS32 4RA Almondsbury, Bristol, Royaume-Uni, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 30 juin 2008 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081121/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 108.304.

Le numéro exact d'immatriculation de l'associé Macquarie Group International Holdings PTY Limited, avec siège social au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, est le suivant: 123 199 253

En date du 6 novembre 2007, la dénomination de l'associé susnommé Macquarie Group International Holdings PTY Limited a été changée en Macquarie Capital Group International Holdings PTY Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081122/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.599.194.600,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 mai 2008, les associés ont décidé de nommer Ronald Bell, avec adresse professionnelle au 2, King, Edward Street, EC1A 1HQ, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe C, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Référence de publication: 2008081123/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08618C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Fiduciaire Seve S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 82.421.

EXTRAIT

Le conseil d'administration prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Marc Legrand. Celui-ci sera prochainement remplacé.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008081124/2738/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Latitude SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.276.

L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081128/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Eaglemax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.251.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 22 mai 2008 à 15 heures à Luxembourg*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer à partir de ce jour de son poste d'administrateur de la société:

- Monsieur Michael ESPINOUS, demeurant 19, rue du vieil abreuvoir F-59100 ROUBAIX
- Monsieur MOHARRAMALI Keshavarzhaeri, demeurant 3, Tajrish Bridge IR Téhéran

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2010:

- Dirk Thomas NEUMANN, demeurant Ratinger Weg 21 D-40629 Dusseldorf, né le 06.07.1968
- Anton Stephan MAYR, demeurant Kühlvetterstr. 15 D-40239 Dusseldorf, né le 25.06.1962 à Innsbruck

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2010:

- Le Comitium International SA B.83527 31, Val Saint Croix, L-1371 Luxembourg

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Référence de publication: 2008081127/6709/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Kubrat, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.807.

—  
L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Le siège social de Luxembourg Finance House S.A. est au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008081129/4175/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Presta + S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 35, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 97.419.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 12 juin 2008 à 14 heures à Luxembourg*

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission à la date de ce jour de Mme Béatrice Philomène SAMBATI en qualité de gérante.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature  
Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008081130/6709/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Obsidio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 63.936.

—  
*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 16 mars 2006*

*Résolutions*

1. L'assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Roger ZANNIER, domicilié 2, place de Trainant, CH-1223 Cologny Suisse Monsieur Arnaud ZANNIER domicilié 7 Voldershof B-9831 Deurle Belgique et Monsieur David KEOGH domicilié 16 Annamoe Road Dublin Irlande jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011.

2. L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de BCCB Incorporated Ltd, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Island MH96960, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011.

Pour réquisition

Signatures

Référence de publication: 2008081146/4181/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Kardam, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.808.

—  
L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1563 Luxembourg.

Le siège social de Luxembourg Finance House S.A. est au 22-24, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081131/4175/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**FMC Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.296.

—  
L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008081132/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Univest III, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 129.296.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 15 avril 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messrs Peter Zegger and Martin Sanders (demeurant aux Pays-Bas), Monsieur Ian Baillie (demeurant au Luxembourg) et Madame Angela Docherty (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2009;
2. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à.r.l à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

*Pour UNIVEST III, SICAV*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Patrice Gilson

*Director / Managing Director*

Référence de publication: 2008081138/4913/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10667. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Exmar Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 35.901.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 25 mai 2007 à 15.45 heures*

Le Conseil d'Administration décide, de nommer en son sein Monsieur SAVERYYS Nicolas à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008081134/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Mizen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.414.

L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Le siège social de Luxembourg Finance House S.A. est au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081137/4175/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Goodman Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.965.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2008*

1. La démission de Monsieur Jean Louis Camuzat a été acceptée.

2. La démission de Monsieur Jonathan Austen a été acceptée.

3. Monsieur Andreas Demmel, employé privé, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 11 avril 1969 à Munich en Allemagne est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée

4. Monsieur Jon Lekander, employé privé, résidant au 51 Gardsvag, 131 61 Jarla/Nacka en Suède, né le 11 juillet 1970 à Vallentuna en Suède est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour publication  
Pour Goodman Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081210/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**LFH Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.303.

—  
L'adresse professionnelle de Monsieur Sibrand van Roijen est dorénavant au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081142/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Griven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.021.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour GRIVEN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081145/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07942. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Globalux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.159.

In the year two thousand and eight, on the twenty eighth day of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The Spanish company "TURMED, S.L., Unipersonal", with registered office in Palma de Mallorca (Spain), Avenida Gran Via Asima 23, Poligono de San Castello, recorded with the Companies' Register of Palma de Mallorca in volume 1984, book 0, folio 91, section 8, page number PM-43948,

here represented by Mr. Raphael ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary-to act:

- That the private limited company GLOBALUX INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 99 159, has been incorporated by deed of Maître Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 11, 2004, published in the Memorial C number 366 of April 2, 2004, that the articles of association have been modified pursuant to deeds of the aforesaid notary Tom METZLER on April 5, 2004, published in the Memorial C number 565 of June 2, 2004, and on June 9, 2004, published in the Memorial C number 812 of August 7, 2004, and that the articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on June 29, 2006, published in the Memorial C number 1965 of October 19, 2006.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole present partner of the said company and that it has made the following statement and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The registered office is transferred from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-5365 Munsbach (Grand-Duchy of Luxembourg), 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article four of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The registered office of the company is established in the municipality of Schuttrange.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

*Third resolution*

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney".

#### *Fourth resolution*

Discharge is given to the resigning managers, Mr. Cornelius Martin BECHTEL and Mr. Jean FELL, for the performance of their mandate.

#### *Fifth resolution*

The number of managers is increased from two to three.

#### *Sixth resolution*

The following persons are appointed as manager of the category A and managers of category B for an undetermined period:

##### *Manager of the category A:*

-Mr. Alejandro SUBÍAS CANO, legal advisor, born on February 7, 1977 in Palma de Mallorca (Spain), residing in Palma de Mallorca (Spain) Rue Rita Levi, s/n Carretera de Valldemossa, km. 74, Edificio Orizonia ParcBit. 07121.

##### *Managers of the category B:*

- Mr. Olivier DORIER, company director, born on September 25, 1968 in Saint-Rémy (France), residing professionally at L-5365 Munsbach (Grand-Duchy of Luxembourg) 6C, Parc d'activités Syrdall.

- Mr. Stewart KAM CHEONG, réviseur d'entreprises, born on July 22, 1962 in Port Louis (Mauritius), residing professionally at L-5365 Munsbach (Grand-Duchy of Luxembourg) 6C, Parc d'activités Syrdall.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party in and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

La société espagnole "TURMED, S.L., Unipersonal", avec siège à Palma de Mallorca, Espagne, Avenida Gran Via Asima 23, Poligono de San Castello, inscrite au registre des sociétés de Palma de Mallorca dans le volume 1984, livre 0, folio 91, section 8, page numéro PM-43948,

ici représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GLOBALUX INVESTMENTS S.à r.l", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99 159, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C numéro 366 du 2 avril 2004, que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Tom METZLER en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 565 du 2 juin 2004 et en date du 9 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 812 du 7 août 2004, que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1965 du 19 octobre 2006,

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle a fait la constatation suivante et pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le siège social est transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

#### *Troisième résolution*

L'article 12 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration".

#### *Quatrième résolution*

Décharge est donnée aux gérants démissionnaires, Monsieur Cornelius Martin BECHTEL et Monsieur Jean FELL pour l'exercice de leur mandat.

#### *Cinquième résolution*

Le nombre des gérants est augmenté de deux à trois.

*Sixième résolution*

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Alejandro SUBÍAS CANO, conseiller juridique, né le 7 février 1997 à Palma de Majorque (Espagne), demeurant Palma de Majorque (Espagne), Rue Rita Levi, s/n Carretera de Valldemossa, km. 74, Edificio Orizonia ParcBit. 07121.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Olivier DORIER, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), 6C, Parc d'Activités Syrdall.

- Monsieur Stewart KAM CHEONG, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice), demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2008. Relation GRE/2008/2391. - Reçu Douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008081637/231/186.

(080093256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Société Générale de Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.276.

*Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mars 2008*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale constate la modification de la dénomination sociale ainsi que l'adresse de son Commissaire aux Comptes et décide de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société JAWER CONSULTING S.A. ayant son siège route de Longwy, 241, L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2014.

2. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Tom DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande, Madame Roisin DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande et Monsieur David KEOGH, demeurant Annamoe Road Dublin 16 Irlande et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2014.

Pour réquisition

Signatures

Référence de publication: 2008081147/4181/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09046. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080092392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**The Bank of New York (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai*

James W. Maitland résidant à Flat 1, 17 St Anne's Terrace, NW86PH Londres a été élu, et Messieurs Joseph Melillo, Paul Bodart, David Micallef, Joseph Wheatley et Matthew Hatton ont été réélus, en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2009.

KPMG Audit S.à.r.l., ont été élus en leur qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

*The Bank of New York (Luxembourg) S.A.*

*Petra Ries / Claudia Vago*

*Compliance Officer / Corporate Secretary*

Référence de publication: 2008081148/1163/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**BTM Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.523.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Aytekin CAN, employé privé, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero,

Agissant tant en son nom personnel que comme mandataire de

Monsieur Bayram TUTUMLU TANHAN, agent joueurs FIFA, demeurant à L-5752 Frisange, 31a, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer ensemble avec son mandataire:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BTM GROUP S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Frisange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (€ 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

	actions
Monsieur Bayram TUTUMLU TANHAN, préqualifié .....	98
Monsieur Aytekin CAN, préqualifié .....	<u>2</u>
Total .....	100

Les actions ainsi souscrites sont intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve à la libre disposition de la

Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, préqualifié et représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Bayram TUTUMLU TANHAN, agent joueurs FIFA, né le 29 mars 1960 à Ankara, Turquie, demeurant à L-5752 Frisange, 31a, route de Luxembourg, représenté par Monsieur CAN et qui a déclaré par écrit accepter le présent mandat,

Monsieur Aytekin CAN, employé privé, né le 04 janvier 1976 à Metz, France, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero, ici présent et qui accepte le présent mandat,

Monsieur Messaoud SAIFI, employé privé, né le 02 octobre 1968 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant à F-54620 Beuville, 2, rue Blum, ici présent et qui accepte le présent mandat.

- 3) Messieurs Bayram TUTUMLU TANHAN et Aytekin CAN, préqualifiés, sont nommés administrateurs délégués.

Monsieur TUTUMLU TANHAN a pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance, ce que les deux autres administrateurs ont déclaré accepter.

Monsieur CAN a pouvoir d'engager la société sous sa seule signature pour tout montant ne dépassant pas € 5.000,- (cinq mille Euros), ce que les deux autres administrateurs ont déclaré accepter.

- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société Comptaphisc & Associés s.e.c.s. avec siège à L-9647 Doncols, 14, chemin des douaniers, RCSL B 132.219.

5) Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2014.

- 6) Le siège social est fixé à L-5752 Frisange, 31a, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci a signé avec le notaire le présent acte, après d'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signe: A. CAN, M. SAIFI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 10 juin 2008, Relation: CAP/2008/1793. — Reçu cent soixante Euros (32.000 à 0,5% = 160,00).

Le Receveur (signé): I. NEU.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 juin 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008081531/225/141.

(080093636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Jorge-Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4670 Differdange, 56, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 85.599.

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Jorge DE MORAIS ABREU, chauffeur, né à Mortagua (Portugal), le 04 février 1966, demeurant à L-4670 Differdange, 56, rue de Soleuvre.

Lequel comparant déclare être, suite à un procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 31 mai 2005, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 122 du 18 janvier 2006, le seul associé de la société à responsabilité limitée JORGE-TRANS S.à r.l., avec siège social à L-4138 Esch/Alzette, 1, Place de l'Hôtel de Ville,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 85.599,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 691 du 04 mai 2002,

dont le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-4138 Esch/Alzette, 1, Place de l'Hôtel de Ville à L-4670 Differdange, 56, rue de Soleuvre.

Suite à cette décision l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Differdange."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Morais, Kessler.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juin 2008, Relation: EAC/2008/7468. — Reçu douze euros 12,-.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 juin 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008081433/219/34.

(080093394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Cephalon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.700.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.498.

*Extrait des résolutions de l'associé unique (la «Société») en date du 10 juin 2008*

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Mr. John E. OSBORN en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008081150/257/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Karma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 73.101.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KARMA S.A.

Pour Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008081151/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08812. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Vega Advisory Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 86.226.

*Extract of the resolutions taken at the Board of Directors held on October 22<sup>nd</sup> 2007*

According to the article 64(2) of the law dated August 10, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint Mr Marc LIMPENS as Chairman of the Board. He will act as Chairman for the whole period of his mandate, until the Annual General Meeting of the year 2010.

Luxembourg, October 22<sup>nd</sup>, 2007.

For true copy

**Suit la version française du texte qui précède:**

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 22 octobre 2007*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Marc LIMPENS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

VECA ADVISORY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008081501/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**VPB Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 42.828.

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois, "VP Bank (Luxembourg) S.A.", ayant son siège social au 26, av. de la Liberté, L-2019 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché de Luxembourg sous le numéro B 29509.

ici représentée par Anne-Gaëlle Delabye, Avocat au barreau de Bruxelles, résident professionnellement au 4, place de Paris, L-2314 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration du 20 mai 2008, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de "VPB Finance S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 26, av. de la Liberté, L-2019 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché de Luxembourg sous le numéro B 42828 et constituée sous la dénomination de "DE MAERTELAERE Luxembourg S.A." en vertu d'un acte du notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") sous le numéro C 194 du 30 avril 1993.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés comme suit depuis sa constitution:

suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, le 3 juin 1997, publié au Mémorial C sous le numéro 522 du 24 septembre 1997;

suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, en remplacement de son confrère empêché M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, le 4 février 1999, publié au Mémorial C sous le numéro 348 du 17 mai 1999;

suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux, le 3 mai 2000, publié au Mémorial C sous le numéro 668 du 18 septembre 2000;

suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux, le 18 novembre 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 251 du 21 mars 2005; et

suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux, le 20 juin 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 1376 du 17 juillet 2006;

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts, afin de prévoir que la Société est régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et par les Statuts.

2.- Modification du quatrième alinéa de l'article 3 des Statuts afin de supprimer de l'objet social de la Société la garde et administration, pour des parts d'OPC.

3.- Suppression du deuxième alinéa de l'article 4 des Statuts afin d'éviter une répétition avec la disposition du premier alinéa de l'article 23 des Statuts.

4.- Suite à l'adoption de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société unipersonnelle ("Loi de 2006"), insertion d'un second alinéa à l'article 8 des statuts prévoyant qu'une personne morale peut être membre du conseil d'administration de la Société et que dans ce cas, un représentant permanent de la personne morale sera nommé.

5.- Suite à l'adoption de la Loi de 2006, introduction à l'alinéa 6 de l'article 9 des Statuts de la possibilité pour un administrateur de participer à une réunion du conseil d'administration par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires dans les conditions prévues par la Loi de 2006.

6.- Modification de l'alinéa premier de l'article 10 des Statuts afin de permettre la signature des procès-verbaux constatant les délibérations du conseil d'administration de la Société par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore) et le secrétaire ainsi que modification du second alinéa de l'article 10 des Statuts afin de restreindre la signature des copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, par le président et par le secrétaire ou par deux administrateurs.

7.- Suite à l'adoption de la Loi de 2006, suppression de la dernière phrase du premier alinéa de l'article 12 qui subordonne la délégation journalière à un administrateur à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

8.- Modification du second alinéa de l'article 12 afin de prévoir que la gestion des affaires de la Société sera déléguée à au moins deux dirigeants.

9.- Modification de l'article 13 des Statuts concernant la représentation de la Société vis-à-vis des tiers, en supprimant que la Société est engagée par "la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de la gestion journalière, ou par la signature conjointe des deux personnes auxquelles la gestion des affaires de la Société devra être déléguée en vertu de l'article 13" (qui doit se lire article 12) des Statuts, et en prévoyant que la Société est engagée par "les signatures conjointes de deux personnes auxquelles la gestion des affaires de la Société devra être déléguée en vertu de l'article 12" des Statuts.

10.- Suite à l'adoption de la Loi de 2006, insertion d'un troisième alinéa à l'article 14 des Statuts afin de prévoir que les dispositions sur les conflits d'intérêts des deux premiers alinéas de l'article 14 ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

11.- Suite à l'adoption de la Loi de 2006, modification comme suit de l'article 16 des Statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique:

"La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ou lorsque toutes ses actions sont réunies en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sous réserve des dispositions de l'article 11, elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier tous les actes qui intéressent la Société."

En conséquence, modification du troisième alinéa de l'article 6, troisième alinéa de l'article 8, deuxième alinéa de l'article 20, le deuxième alinéa de l'article 22, les deux alinéas de l'article 23 et l'article 24 des Statuts afin de prévoir que les décisions sont prises, en cas d'actionnaire unique, par résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En conséquence, ajout à la fin du dernier alinéa de l'article 19 que "Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites".

12.- Modification de l'article 17 des Statuts afin de prévoir que le lieu de l'assemblée générale annuelle sera le siège social de la Société ou tel endroit, à Luxembourg-ville, indiqué dans les avis de convocation.

13.- Suite à l'adoption de la Loi de 2006, modification du premier alinéa de l'article 18 des Statuts afin de prévoir qu'une assemblée générale doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins un dixième (et non un cinquième) du capital social, le demandent.

14.- Suite à l'adoption de la Loi de 2006, ajout d'un second alinéa à l'article 18 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

"Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour-cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée. Dans ce cas, le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire. Les questions abordées lors de l'assemblée des actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui doit contenir toutes les mentions prescrites par la loi) ainsi qu'aux questions y relatives, sauf si les actionnaires s'accordent sur un autre ordre du jour."

15.- Modification du troisième alinéa de l'article 19 des Statuts afin de prévoir que les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par câble, fac-similé ou e-mail, un mandataire.

16.- Suite à l'adoption de la Loi de 2006, ajout d'un quatrième alinéa à l'article 19 des Statuts qui aura la teneur suivante:

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

17.- Modification du dernier alinéa de l'article 19 pour clarifier que les décisions sont prises à la majorité simple "des actions présentes et représentées".

18.- Autres amendements mineurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts, afin de prévoir que la Société est régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et par les Statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 3 des Statuts afin de supprimer de l'objet social de la Société la garde et administration, pour des parts d'OPC.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique de la Société décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 4 des Statuts afin d'éviter une répétition avec la disposition du premier alinéa de l'article 23 des Statuts.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'adoption de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société unipersonnelle ("Loi de 2006"), l'actionnaire unique de la Société décide d'insérer un second alinéa à l'article 8 des statuts prévoyant qu'une personne morale peut être membre du conseil d'administration de la Société et que dans ce cas, un représentant permanent de la personne morale sera nommé.

#### *Cinquième résolution*

Suite à l'adoption de la Loi de 2006, l'actionnaire unique de la Société décide d'introduire à l'alinéa 6 de l'article 9 des Statuts de la possibilité pour un administrateur de participer à une réunion du conseil d'administration par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires dans les conditions prévues par la Loi de 2006.

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier l'alinéa premier de l'article 10 des Statuts afin de permettre la signature des procès-verbaux constatant les délibérations du conseil d'administration de la Société par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore) et le secrétaire ainsi que modification du second alinéa de l'article 10 des Statuts afin de restreindre la signature des copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, par le président et par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### *Septième résolution*

Suite à l'adoption de la Loi de 2006, l'actionnaire unique de la Société décide de supprimer la dernière phrase du premier alinéa de l'article 12 qui subordonne la délégation journalière à un administrateur à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### *Huitième résolution*

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier le second alinéa de l'article 12 afin de prévoir que la gestion des affaires de la Société sera déléguée à au moins deux dirigeants.

#### *Neuvième résolution*

L'actionnaire unique de la Société décide modifier l'article 13 des Statuts concernant la représentation de la Société vis-à-vis des tiers, en supprimant que la Société est engagée par "la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de la gestion journalière, ou par la signature conjointe des deux personnes auxquelles la gestion des affaires de la Société devra être déléguée en vertu de l'article 13" (qui doit se lire article 12) des Statuts, et en prévoyant que la Société est engagée par "les signatures conjointes de deux personnes auxquelles la gestion des affaires de la Société devra être déléguée en vertu de l'article 12" des Statuts.

#### *Dixième résolution*

Suite à l'adoption de la Loi de 2006, l'actionnaire unique de la Société décide d'insérer un troisième alinéa à l'article 14 des Statuts afin de prévoir que les dispositions sur les conflits d'intérêts des deux premiers alinéas de l'article 14 ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### *Onzième résolution*

Suite à l'adoption de la Loi de 2006, l'actionnaire unique de la Société décide de modifier comme suit l'article 16 des Statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique:

"La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ou lorsque toutes ses actions sont réunies en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sous réserve des dispositions de l'article 11, elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier tous les actes qui intéressent la Société."

En conséquence, l'actionnaire unique de la Société décide de modifier le troisième alinéa de l'article 6, troisième alinéa de l'article 8, deuxième alinéa de l'article 20, le deuxième alinéa de l'article 22, les deux alinéas de l'article 23 et l'article 24 des Statuts afin de prévoir que les décisions sont prises, en cas d'actionnaire unique, par résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En conséquence, l'actionnaire unique de la Société décide d'ajouter à la fin du dernier alinéa de l'article 19 que "Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites".

#### *Douzième résolution*

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier l'article 17 des Statuts afin de prévoir que le lieu de l'assemblée générale annuelle sera le siège social de la Société ou tel endroit, à Luxembourg-ville, indiqué dans les avis de convocation.

#### *Treizième résolution*

Suite à l'adoption de la Loi de 2006, l'actionnaire unique de la Société décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des Statuts afin de prévoir qu'une assemblée générale doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins un dixième (et non un cinquième) du capital social, le demandent.

#### *Quatorzième résolution*

Suite à l'adoption de la Loi de 2006, l'actionnaire unique de la Société décide d'ajouter un second alinéa à l'article 18 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

"Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour-cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée. Dans ce cas, le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire. Les questions abordées lors de l'assemblée des actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui doit contenir toutes les mentions prescrites par la loi) ainsi qu'aux questions y relatives, sauf si les actionnaires s'accordent sur un autre ordre du jour."

#### *Quinzième résolution*

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier le troisième alinéa de l'article 19 des Statuts afin de prévoir que les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par câble, fac-similé ou e-mail, un mandataire.

#### Seizième résolution

Suite à l'adoption de la Loi de 2006, l'actionnaire unique de la Société décide d'ajouter un quatrième alinéa à l'article 19 des Statuts qui aura la teneur suivante:

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

#### Dix-septième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier le dernier alinéa de l'article 19 pour clarifier que les décisions sont prises à la majorité simple "des actions présentes et représentées".

#### Dix-huitième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide d'apporter d'autres amendements mineurs aux Statuts.

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Statuts ont été consolidés comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège social, objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises dans le futur, une société sous la forme d'une société anonyme régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts") sous la dénomination de "VPB Finance S.A." (dénommée ci-après la "Société").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social de la Société par décision du conseil d'administration de la Société ("le Conseil").

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Conseil après avoir reçu le consentement des actionnaires.

Dans le cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société concerne la création et la gestion de tous organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") luxembourgeois et étrangers agréés en vertu de la Directive du Conseil 85/611 CEE du 20 décembre 1985 sur la coordination des lois, règlements et dispositions administratives relatives aux OPCVM, telle qu'amendée, ainsi que les autres organismes de placement collectif ("OPC") ou fonds luxembourgeois et étrangers.

La gestion des portefeuilles des fonds d'investissement et des sociétés d'investissement comprend notamment:

- La gestion des portefeuilles des OPCVM et des OPC;
- L'administration des OPCVM et des OPC, qui consiste en l'exécution des toutes les fonctions énumérées à l'Annexe II de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les OPC telle que modifiée (la "Loi du 20 décembre 2002");
- La vente et la distribution au Luxembourg et/ou à l'étranger de parts ou actions des OPCVM et/ou OPC.

La Société peut en outre gérer des portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs, lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société fournira aussi les services auxiliaires suivants: conseils en investissement portant sur des instruments tels que des valeurs mobilières, des parts d'un OPC, des instruments du marché monétaire, des contrats financiers à terme, des contrats à terme sur taux d'intérêt, des contrats d'échange, des options.

La Société est autorisée à déléguer l'exécution de tout ou partie des fonctions qu'elle peut exercer en vertu de son objet social en conformité avec la Loi du 20 décembre 2002.

La Société peut aussi gérer ses propres avoirs et exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à ou qu'elle juge nécessaires ou estime utiles pour l'accomplissement ou le développement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites du Chapitre 13 de la Loi du 20 décembre 2002 et de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

### Chapitre II. Capital Social, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à CHF 5.000.000,- (cinq millions de Francs suisses) représenté par 1000 (mille) actions d'une valeur nominale de CHF 5.000 (cinq mille Francs suisses) chacune, toutes entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation ou réduction du capital social.** La Société dispose d'un capital autorisé non souscrit d'une valeur totale de CHF 1.887.090,- (un million huit cent quatre-vingt-sept et quatre-vingt-dix francs suisses), représenté par 2.000 (deux mille) actions, d'une valeur de CHF 943.545 (neuf cent quarante-trois virgule cinq cent quarante-cinq francs suisses) chacune, cette somme correspondant au montant par lequel le Conseil est en droit d'augmenter le capital social.

Dans les limites du capital autorisé fixé à l'alinéa précédent, le capital social peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, sur l'initiative du Conseil conformément aux conditions exposées ci-dessous, avec ou sans prime d'émission, par la création de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes, étant entendu que:

(a) cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à dater de la publication de la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2006 décidant de la modification des statuts et, à l'expiration de cette période, à dater de la publication de la décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les formes prévues pour la modification des statuts, renouvelant cette autorisation pour une ou plusieurs périodes de cinq ans pour la portion du capital autorisé non encore émise ou pour tout autre montant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires;

(b) le Conseil peut supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions créées conformément à cet Article 6;

(c) le Conseil est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier l'Article 5 afin de tenir compte du changement du capital social suite à une augmentation en conformité avec cet Article 6. Le Conseil est en droit de faire ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée) sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"). En outre le Conseil peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société le quel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté;

(d) l'augmentation du capital décidée par le Conseil endéans les limites du capital social autorisé peut être souscrite et les actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou par la conversion de créances ou de toute autre manière déterminée par le Conseil;

(e) le Conseil est autorisé à déterminer le prix, les conditions et les moments auxquels les nouvelles actions seront émises dans le cadre du capital autorisé:

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, telle que précisée à l'Article 24 ci-dessous.

**Art. 7. Actions.** Les actions sont et restent nominatives.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires ("Registre"), qui est tenu par la Société.

Des confirmations de la détention d'action(s) peuvent être émises par le Conseil.

Chaque actionnaire doit communiquer une adresse à la Société. Tous les avis et annonces de la Société aux actionnaires seront envoyés à cette adresse qui sera aussi inscrite au Registre.

### Chapitre III. Conseil d'administration

**Art. 8. Le Conseil.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Une personne morale peut être membre du Conseil. Dans ce cas, elle doit nommer un représentant permanent qui assure ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

Les administrateurs sont nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués et/ou remplacés à tout moment par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou pour toute autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9. Réunions du Conseil.** Le Conseil choisit parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-président(s). Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président préside toutes les assemblées générales et toutes les réunions du Conseil mais, en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil désignera à la majorité un autre administrateur pour présider ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, au quel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés

dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'assentiment de chaque administrateur donné par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut prendre part à une telle réunion du Conseil par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent être identifiées, s'entendre de façon continue et participer de manière effective à la réunion. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque administrateur participant est autorisé à prendre part au vote par téléphone ou par vidéoconférence.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas d'égalité des votes, le président a voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent également adopter, par un vote unanime, des résolutions circulaires, en exprimant leur consentement dans un ou plusieurs documents distincts par écrit ou par télex, télégramme ou fac-similé ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, qui constitueront une fois tous rassemblés le procès-verbal tenant lieu de preuve de la décision intervenue.

**Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore) et le secrétaire, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, sont signés par le président et par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et des OPCVM et des OPC gérés par lui. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par ces Statuts sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil a en particulier le pouvoir de déterminer la politique d'investissement, selon les principes de diversification des risques, des OPCVM et des OPC gérés par lui ainsi que le cadre et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la Société, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir de la Société, employés ou autres agents qui ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La gestion des affaires de la Société sera déléguée à au moins deux personnes qui remplissent les conditions légales et réglementaires relatives à l'honorabilité et l'expérience requises pour le type d'OPCVM et d'OPC gérés par la Société.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes de deux personnes auxquelles la gestion des affaires de la Société devra être déléguée en vertu de l'article 12 des présents Statuts ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ou autre engagement que la Société pourrait conclure avec une autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou des chargés de pouvoir de la Société a un intérêt dans cette autre société ou firme, ou en est un administrateur, agent, chargé de pouvoir ou employé, à condition que la Société se refuse à vendre ou à prêter sciemment des investissements des portefeuilles des OPCVM et des OPC gérés par elle à n'importe lequel de ses administrateurs ou fondés de pouvoir ou à n'importe quelle société ou entreprise contrôlée par ceux-ci. Aucun administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui preste des services en tant qu'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des accords ou traite des affaires ne devra, en raison d'un tel lien avec cette autre société ou firme, s'abstenir de prendre part à la discussion et au vote ou d'agir dans toute matière concernant un tel accord ou une telle affaire.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société, cet administrateur ou ce fondé de pouvoir doit porter à la connaissance du Conseil l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un administrateur ou un fondé de pouvoir pourrait y avoir, sont rapportés à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

La Société cherche à éviter tout conflit d'intérêts et si elle ne peut l'éviter, elle s'assure que les OPCVM et les OPC qu'elle gère sont traités d'une manière impartiale.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société peut indemniser un administrateur ou un fondé de pouvoir et ses héritiers ou ayant droit, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, poursuite ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la poursuite ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de mauvaise conduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille faute. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

#### Chapitre IV. Assemblées générales

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ou lorsque toutes ses actions sont réunies en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sous réserve des dispositions de l'article 11, elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel endroit, à Luxembourg-ville, indiqué dans les avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le Conseil peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social, le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour-cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée. Dans ce cas, le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire. Les questions abordées lors de l'assemblée des actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui doit contenir toutes les mentions prescrites par la loi) ainsi qu'aux questions y relatives, sauf si les actionnaires s'accordent sur un autre ordre du jour.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil.

**Art. 19. Procédure, Vote.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, ou par télex, câble, facsimilé ou e-mail, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le Conseil peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple des actions présentes et représentées. Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

#### Chapitre V. Révision des comptes

**Art. 20. Réviseur d'entreprise.** Les opérations de la Société, notamment et en particulier ses livres de compte et situation financière, sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés, justifiant d'une expérience professionnelle adéquate et qui ne sera/seront par ailleurs pas actionnaire(s) de la Société.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont nommé(s) par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre pour une période

n'excédant pas six ans et reste(nt) en fonction jusqu'à leur ré-élection ou jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) soi(en)t nommés et prenne(ent) leurs fonctions.

#### Chapitre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il est prélevé cinq pour cent qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital de la Société.

Sur recommandation du Conseil, l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'attribution des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'attribuer la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, ou de le reporter à nouveau, ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil peut verser un acompte sur dividendes. Il fixe le montant et la date de paiement de tout acompte sur dividendes.

#### Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Chapitre VIII. Modification des statuts

**Art. 24. Modification des Statuts.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les lois luxembourgeoises.

#### Chapitre IX. Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** La Loi de 1915 et la Loi du 20 décembre 2002 trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les Statuts.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé; A.G. DELABYE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 28 mai 2008, LAC/2008/21463. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18/06/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008080804/208/449.

(080092640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

#### **Tabea Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.657.

Le siège social de la société IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., associée de la société TABEA PROPERTIES S.à r.l., a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 28 novembre 2007.

81504

Pour avis sincère et conforme  
Pour TABEA PROPETIES S.à .r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081161/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**IKANO Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 22.380.

—  
*Extrait du conseil d'administration tenue par voie circulaire le 05 Mai 2007*

*Résolution 4*

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Mr Frank West , en tant qu'Administrateur, domicilié 1, rue Nicolas Welter L-2740 Luxembourg avec effet au 05 Mai 2008.

*Résolution 3*

Le Conseil d'Administration coopte Mr Magnus Turegård en tant qu'Administrateur avec effet au 05 mai 2008 domicilié 1, rue Nicolas Welter L-2740 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Publication et Réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081193/3616/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Pharos Management Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.058.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires le 17 avril 2008*

En date du 17 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 20 mai 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour Pharos Management Holding SA.  
Fortis Banque Luxembourg S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008081198/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09555B. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---